AVIS DE REGLEMENT DES PRIMES D'ASSURANCES 2020

PERIODE DU 01-01-2021 AU 24-08-2022

ASSURE : PHCIE YELE N°CLIENT : 00000011

INTERLOCUTEUR : DR KONE

N°TELEPHONE : 22507892283

N°	POLICE N°	RISQUE	DESIGNATION	PRIME 2020	OBSERVATIONS	PERIODE DE GARANTIE
1		MULTIRISQUE PROFESSIONNEL	OFFICINE	401,610		01/01/2020 AU 31/12/2020
TOTAL ASSURANCES (1)				401,610		

ETAT DES REGLEMENTS

N°	MODE DE REGLEMENT	REFERENCE DE REGLEMENT	DATE DE DEPOT	MONTANT	AFFECTATION	PERIODE D'EMISSION	PRIME A ENCAISSER
1	ESPECE	16587	25/09/2020	401,610	4302156G		401,610
		401,610					
	0						

NOTES IMPORTANTES

1/ Conformément aux dispositions de l'article 13 nouveau du code CIMA en vigueur depuis le 01/10/2011, vous voudrez bien prendre contact avec les services de la MAPHAR en vue de convenir des modalités pratiques de renouvellement de vos polices d'assurances au titre de l'exercice 2020

Veuillez contacter nos chargés de clientèle MONSIEUR AKE AU 07 09 28 15 ou Mme AMANI AU 07 767 398
M1le GBEDA 48 52 61 31
2/ Sauf erreur ou omission de notre part, votre compte dans nos livres laisse apparaître un solde 0

Nous restons ouverts à toutes propositions relatives aux modalités d'apurement de ces arriérés.
3/ AXA Assurances Côte d'Ivoire a changé de dénomination et est devenu désormais AXA Côte d'Ivoire,
Nous vous prions de bien vouloir libeller vos effets de paiement des primes à l'ordre de AXA Côte d'Ivoire.

POUR LA MUTUELLE

